

[< RETOUR](#)

EXTÉRIEUR

ETABLISSEMENTS

GESTION

HÔTELS

CONCEPTS

CONJONCTURE

LÉGISLATION

BARS & RESTAURANTS

Jérôme Chevalier, un homme patient et serein

📅 Créé le 31 mai 2024 à 15:00

🕒 Mis à jour le 29 mai 2024 à 09:38

🕒 Temps de lecture : 7 min

Parmi les qualités que devrait posséder chaque entrepreneur, c'est à la fois la patience et la persévérance. Notamment, quand vous avez l'intention de demander l'ouverture d'une terrasse attenante à votre restaurant. L'exemple de chef d'entreprise d'origine auvergnate Jérôme Chevalier le prouve.

[JÉRÔME CHEVALIER](#)

Jérôme Chevalier est à la tête avec son frère de plusieurs hôtels de prestige à Paris, dont l'Hôtel Pavillon-Faubourg-Saint-Germain, (7e arr.)

Frédéric Leroi

PARTAGER [f](#) [t](#) [in](#)

Après deux ans et demi d'attente, Jérôme Chevalier a enfin reçu le précieux sésame pour son établissement «Les Parisiens», un restaurant situé au sein de l'[Hôtel Pavillon Faubourg Saint Germain](#), à l'angle de la rue du Pré-au-Clerc et de la rue de l'Université dans le 7e arrondissement de la capitale. Petit retour en arrière.

“

La pandémie ? C'était un mal pour un bien. Cela nous a permis d'installer un spa, de refaire totalement la décoration, de créer le restaurant Les Parisiens avec le chef étoilé et grand finaliste de Top Chef, Thibault Sombardier, etc.

”

— Jérôme Chevalier,

L'histoire débute en 2018 quand la famille Chevalier décide de racheter l'Hôtel le Saint, rue du Pré-au-Clerc. Il ouvre en 2015 trois frères le dirige. Ces derniers avaient réalisé d'imposants travaux en réunissant trois bâtiments pour créer cet établissement. Arrive le Covid... Avec la pandémie, les différents confinements et autres restrictions de circulation, Jérôme Chevalier n'hésite pas ; il décide de fermer l'Hôtel Le Saint en 2020. La rénovation est totale.

« C'était un mal pour un bien, se souvient-il. Cela nous a permis d'installer un spa, de refaire totalement la décoration, de créer le restaurant Les Parisiens avec le chef étoilé et grand finaliste de Top Chef, Thibault Sombardier, etc. » Le tout donne naissance à un hôtel 5 étoiles. Le Pavillon Faubourg-Saint-Germain, dont la clientèle est principalement nord-américaine, ouvre ses portes en mars 2022.



Hôtel Pavillon Faubourg-Saint-Germain (Paris 7e) et son restaurant Les Parisiens (7e arr.)

Ce n'est pas la première fois que Jérôme Chevalier forme une demande pour l'installation d'une terrasse. Outre le Pavillon Faubourg-Saint-Germain, Jérôme Chevalier à la tête avec son frère, de plusieurs hôtels de prestige : le Pavillon de la Reine (5 étoiles), Place des Vosges, le Pavillon des Lettres (4 étoiles), rue des Saussaies à deux pas de la Concorde, et l'Hôtel du Petit Moulin, un 4 étoiles installé au cœur du Marais. Sa particularité ? Il a été entièrement décoré par Christian Lacroix... Les deux premiers établissements jouissent aujourd'hui d'une terrasse. « J'ai toujours su dialoguer avec le voisinage. Une nécessité car des personnes peuvent toujours appréhender de telles inaugurations. Tout est une question de confiance. »

Peu de temps après, la voirie a élargi le trottoir de la rue du Pré-au-Clerc en supprimant deux places de stationnement pour y installer un espace de livraison devant l'hôtel. Laquelle rue est en sens unique. Y voyant là une possibilité d'extension, Jérôme Chevalier décide alors tout naturellement de demander aux services de l'urbanisme de la capitale l'ouverture d'une terrasse. Nous

sommes le 15 avril 2022.

Dans le cas de l'Hôtel Pavillon Faubourg-Saint-Germain, pourtant situé dans le prestigieux et «tranquille» 7^e arrondissement, la demande d'une terrasse s'avère plus difficile... Contre toute attente, son projet de terrasse ouverte, des plus classique, donnait lieu à une véritable «levée de boucliers» de la part de riverains. Dans le même temps, les services de l'urbanisme ne donnèrent pas de réponse à la première demande. Or, en la matière, le silence gardé deux mois par l'administration vaut refus d'autorisation. Jérôme Chevalier demande à son conseiller juridique habituel d'exercer un recours gracieux durant l'été 2022. Là encore, aucune réponse. Si ce n'est un courrier accusant bonne réception.



Du côté de la terrasse située rue Pré-au-Clerc de l'Hôtel Pavillon Faubourg-Saint-Germain

C'est alors que Jérôme Chevalier décide de contacter Maître Philippe Meilhac, avocat spécialisé dans le domaine de la voirie. Il lui conseille de revoir les termes de l'emprise sollicitée. L'avocat dépose une nouvelle demande d'autorisation le 19 décembre 2022. « *Mais, mon client n'a pas reçu d'accusé de réception. Dès lors, nous avons fait un recours gracieux* », souligne l'avocat. L'histoire continue. Cette fois, un accusé de réception arrive en septembre. Pour autant, pas de réponse durant les deux mois suivants. Autrement dit, nouveau refus. Loin de baisser les bras, Maître Philippe Meilhac décide de redéfinir la demande en janvier 2023. Car aucune explication est fournie. Des rendez-vous informels ont lieu alors avec la mairie de Paris. Même si différents élus sont sensibilisés à sa cause, aucune décision n'est prise début avril (2023).

“

L'autorisation de la terrasse me permet d'installer une dizaine de tables mais nous aurions pu en mettre le double, souligne Jérôme Chevalier, mais ce n'était pas le but. Mon objectif, ici comme ailleurs, est de rendre les espaces agréables aussi bien pour mes clients que pour les passants et le voisinage

”

— Jérôme Chevalier,

Et une bonne nouvelle arrive...

L'avocat demande des explications à l'inspectrice du service de l'urbanisme chargé du dossier. Elle indique, simplement, que « *Le dossier est en cours* ».

Plus de deux mois s'étant écoulé depuis le dépôt de la demande, c'est un nouveau refus implicite d'autorisation est opposé... C'est alors que Maître Meilhac intervient mi-avril (2023) pour solliciter « *la communication des motifs du refus implicite d'autorisation* » auprès de la direction de l'urbanisme. Celle-ci accuse bonne réception de cette démarche par un nouveau courrier du 30 mai suivant. Lequel reste encore sans suite. Jusqu'au début du mois d'août où alors qu'il peinait à y croire encore. Une heureuse surprise intervient: l'autorisation est accordée selon les termes de la demande! La persévérance paye.



Le restaurant Les Parisiens est autorisé à installer deux terrasses ouvertes, l'une de 17,5 m² sur le trottoir par devant son établissement rue du Pré-au-Clerc, l'autre de 6 m², rue de l'Université.

Ainsi, le restaurant Les Parisiens installe deux terrasses ouvertes. L'une de 17,5 m² sur le trottoir par devant son établissement rue du Pré-au-Clerc, l'autre de 6 m², rue de l'Université. « *Cela me permet d'installer une dizaine de tables mais nous aurions pu en mettre le double, souligne Jérôme Chevalier, mais ce n'était pas le but. Mon objectif, ici comme ailleurs, est de rendre les espaces agréables aussi bien pour mes clients que pour les passants et le voisinage.* » Donc, pas de précipitation. Suite à plusieurs réunions avec son architecte d'intérieur, les plans sont arrêtés. Le mobilier arrive en avril 2024. « *Et nous avons posé le store début mai, se félicite notre entrepreneur. Nous arrivons au bout !* » Enfin, pas tout à fait.

Contre-attaque

“

Cette requête, qui n'est pas suspensive, est particulièrement mal fondée et repose sur des généralités que nous n'aurons aucun mal à combattre. Je ne suis pas inquiet Maître Philippe Meilhac

”

— Philippe Meilhac,
avocat, spécialisé dans le domaine de la
voirie

Dans les jours suivant la réception de l'autorisation, un riverain interpelle Jérôme Chevalier, dont «*l'attitude*» serait «*honteuse*» et l'établissement «*une nuisance constante pour notre rue et notre quartier*». Habitué par tant d'opposition, le chef d'entreprise joue la carte de l'apaisement. Jusqu'à ne pas installer les terrasses autorisées durant tout l'été et la fin de l'année 2023, et attendre le printemps 2024. En vain. Jérôme Chevalier recevait du Tribunal administratif de Paris courant février (2024) communication d'une requête déposée par une association du quartier (Association de défense des riverains et amis de Saint-Thomas d'Aquin) qui sollicite l'annulation de l'autorisation accordée à l'été 2023! Cette requête «*n'est pas suspensive. Et elle est particulièrement mal fondée. Elle repose sur des généralités que nous n'aurons aucun mal à combattre. Je ne suis pas inquiet*», précise Maître Philippe Meilhac. *Mon client devra néanmoins probablement attendre 2025, voire 2026, pour qu'un jugement soit rendu*».



maître Maître Philippe Meilhac en compagnie de Jérôme Chevalier

Une histoire sans fin. Et Jérôme Chevalier d'ajouter sous forme de conclusion : « *Comme à mon habitude, j'ai rencontré les riverains et à chaque fois je leur précise que ma clientèle dort au-dessus de la terrasse et qu'il serait contre-productif pour moi d'en faire une zone de nuisances sonores. Ce n'est pas dans mes habitudes. C'est contrariant, certes, mais je sais être patient.* » Pour Maître Meilhac, «*ce cas illustre les pressions exercées par certains riverains ou collectifs auxquelles il est difficile pour la ville de Paris de résister*» mais d'ajouter «*comme Jérôme Chevalier, il ne faut pas baisser les bras! D'autant plus que de nombreux riverains sont venus le féliciter pour cette très belle terrasse*». A suivre.

PARTAGER [f](#) [t](#) [in](#)